

DEMARCHE TERRITORIALE D'ECO-EXEMPLARTE

# LA CHARTE D'ECO-EXEMPLARTE



*"Services de VGA éco-exemplaires"*

# PRESENTATION DE LA CHARTE

L'objet est

## **D'affirmer l'exemplarité de l'agglomération**

- 🔗 La Charte d'éco-exemplarité s'adresse aux différents services de VGA,
  
- 🔗 Elle formalise l'engagement de VGA à devenir éco exemplaire dans la gestion et la prévention de ses propres déchets et plus généralement en matière d'achats et de comportements responsables,
  
- 🔗 Elle se concrétise par la mise en œuvre d'actions ajustables,
  
- 🔗 Cette présente Charte poursuit 3 ambitions majeures :
  - Valoriser les bonnes initiatives et pratiques responsables des services,
  - Les inciter à s'engager dans une démarche d'amélioration continue, en renforçant leurs actions « soutenables »,
  - Initier l'échange d'expériences.

# DISPOSITIONS GENERALES

## 1. AFFICHER UNE VOLONTE POLITIQUE

VGA affiche par délibération :

- Sa volonté d'intégrer une démarche de gestion et de prévention des déchets issus de ses activités et de veiller à son exemplarité en matière d'achats, d'actions, de pratiques et de comportements responsables;
- Sur le respect de la présente charte, la mise en place de sa volonté politique d'exemplarité pourra également être accompagnée dans les premiers temps, d'opérations pilotes pour sensibiliser et mobiliser les agents notamment au travers d'actions sur les comportements.

## 2. CONSTITUER UNE EQUIPE PROJET

Chaque service devra identifier une personne référente qui sera chargée d'animer cette démarche aux côtés du coordonnateur du service environnement. Cette personne devra être motivée et disponible pour assurer le lien avec l'ensemble de son service.

Le Service environnement animera et coordonnera la démarche. Pour favoriser l'échange des idées et garantir que toutes les fonctions du service seront prises en compte, il mettra en place une organisation et une méthode de travail en lien avec les référents des services.

## 3. REALISER UN DIAGNOSTIC INITIAL

Préalablement à la mise en place des actions, il sera nécessaire de réaliser un état des lieux de la situation initiale. Le bilan des pratiques existantes permettra de mieux appréhender les contraintes (nombre d'acteurs, comportements à modifier), mais aussi de saisir les opportunités d'amélioration (demandes /attentes de la part des utilisateurs/administrés).


## 4. PROGRAMMER DES OBJECTIFS ET CIBLES D'AMELIORATION DECLINEES EN ACTIONS

La réalisation préalable du diagnostic permettra aux Services de VGA de définir des objectifs et cibles en matière d'exemplarité sur la prévention des déchets et le recyclage, ainsi qu'un programme d'actions cohérent.

Le service environnement fixera le cadre de travail en croisant les champs d'application de la démarche (services, locaux, ...) et les axes de travail prioritaires (collecte séparative des déchets, diminuer les consommations de papier, développer une politique de manifestations éco-responsables, favoriser une gestion éco-responsable des espaces verts, ...) déclinés en actions.


La démarche couvrira tous ces axes de travail et toutes ces actions.

Principes inscrits dans le programme d'engagements :

- Axe 1 : Le tri et la valorisation des déchets,  
La sensibilisation des agents et des partenaires à la prévention et au recyclage des déchets,
- Axe 2 : L'économie de consommables,
- Axe 3 : La gestion des déchets verts,
- Axe 4 : Le réutilisable et lavable,
- Axe 5 : L'éco-responsabilité dans ses achats et comportements des marchés publics,**
- Axe 6 : L'éco-communication,
- Axe 7 : Les alternatives à l'abandon (réutilisation, récupération et réparation),
- Axe 8 : L'éco-responsabilité dans les marchés publics** 
- Axe 9 : L'information, la sensibilisation et la formation,
- Axe 10 : La lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Axe 11 : La lutte contre le changement climatique

Les services devront s'engager sur la mise en œuvre d'une action au minimum pour chacun des thèmes détaillés dans le programme.

A l'échéance de la première année, 5 actions inscrites dans le programme devront être effectives.

La charte complétée (actions, objectifs et échéances définis) **et signée**  ainsi que le diagnostic préalablement réalisé, seront à retourner au Service Environnement de VGA.

Le service pourra bénéficier du label « *Service de VGA éco-exemplaire* » pour pouvoir valoriser sa démarche auprès des agents et de la population.

## 5. EVALUATION DES ACTIONS

Le service environnement établira régulièrement un bilan :

- Des points forts et des points faibles des différents services pour se situer en matière de prévention et de recyclage des déchets,
- Des impacts positifs des actions et des démarches engagées, notamment en vue de renforcer continuellement les efforts de la collectivité.

Un bilan annuel des actions sera réalisé.